

**Délibération N°2026.017 MARDI 28 AVRIL 2024 A 18 H 30**

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS**

**CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

**L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 22 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, M. Maxime BOUTIFLAT, Mme Marie MAFRANS, M. Teddy LABBENS, Mme Julie VERLEENE, M. Benoit LIENARD, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK, M. Georges LAMBECQ

**Représenté :** M. Georges LAMBECQ par Mme Dominique KOLACZYK

est désignée secrétaire de séance : Mme Marie MAFRANS

**Objet : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 7

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-351 du 14 mai 2018 relatif à la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, publiée au Journal officiel du 22 mai 2025 ;

Vu le décret n° 2025-778 du 6 août 2025 portant diverses modifications du Code électoral ;

Vu les résultats des dernières élections municipales ayant donné lieu à la constitution du conseil municipal ;

Considérant que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée conformément aux dispositions de l'article L. 19 du Code électoral ;

Considérant que le conseil municipal d'Athies est composé de deux listes et doit donc désigner 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste d'opposition ;

12 MAI 2026  
ARRIVÉE  
PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation ;

Le Conseil Municipal désigne, en qualité de membres de la Commission de contrôle des listes électorales, les conseillers suivants :

Liste	Nom prénom du titulaire	Nom prénom du Suppléant
Majoritaire	Apolline MARETTE	Corinne LEFRANC
Majoritaire	Marie MAFRANS	Charline SCAILLIEREZ
Majoritaire	Julie VERLEENE	Maxime GOUBET
Opposition	Mme Dominique KOLACZYK	M. Georges LAMBECQ
Opposition	M. Gaëtan AMEELE	M. Georges LAMBECQ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

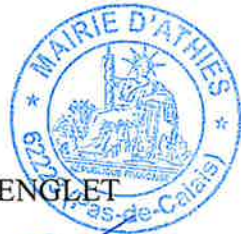
APPROUVE la désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales telle que présentée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet du département du Pas-de-Calais ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Maire



Anthony LENGLET

Le secrétaire de séance

Marie MAFRANS